

# Club Subaquatique des Pennes Mirabeau

#### 100 chemin de la ferme 13170 Les Pennes Mirabeau contact@cspm.net





### Préférez l'adhésion en ligne ici

Vos informations	
Type de cotisation choisie * (voir tableau p2)	
Formation envisagée (voir tableau p2)	
Nom *	
Prénom *	
Adresse *	
Code postal *	
Ville *	
Téléphone fixe	
Téléphone mobile *	
Email *	
Date de naissance / ville + dpt de naissance*	
Profession *	
Niveau de plongée (0 si nouveau) *	
Fédération de plongée ayant délivré le niveau *	
Date d'obtention *	
Numéro de carte CMAS (si dispo)	
Numéro de licence (même ancienne)	
Date de validité licence (si en cours)	
Autre qualifications	
(RIFAP, MF1, Initateur E1 ou E2, BESS1,	
BESS2,) avec date d'obtention et numéro de	
carte ou de qualification	
Qualification mélange (nitrox, trimix,)	
Infos complémentaires	
Permis bateau (1)	Oui / Non – Côtier / Hauturier
Permis E <sup>(1)</sup>	Oui / Non
Licence VHF (1)	Oui / Non
Personne à contacter en cas de problème *	
(Nom + téléphone)	
Certificat médical en cours (1) + date de la visite	Oui / Non – Date de signature : / /
Allergies particulières (paracétamol, aspirine,	
autre,)	

(1) : rayer la mention inutile

• Présentation de **l'original** du certificat médical en cours (médecin généraliste suffit sauf pour les moniteurs et les sections jeunes : médecin du sport obligatoire)

Pour compléter l'inscription il faudra envoyer par mail sur bureau@cspm.net

- Photocopie de la carte du plus haut niveau obtenu + rifap (si obtenu)
- Photocopie de la licence en cours (si licence encore valide pour l'année à venir)
- Règlement selon tarif joint par virement bancaire intégral obligatoire (IBAN FR76 1130 6000 5135 3095 2005 069 – Code BIC AGRIFRPP813

<sup>\*:</sup> mention obligatoire

## INSCRIPTION & COTISATION



Bienvenue. Vous trouverez ci-dessous les différentes activités proposées par le Club Subaquatique des Pennes Mirabeau ainsi que le montant à régler pour y participer. Le mail pour nous contacter <u>bureau@cspm.net</u>.

Tarifs réservés aux licenciés et adhérents au CSPM	Montants
Adhésion plongées Mer et Piscine avec licence et plongées comprises	345 €
Cotisation moniteur actifs (E2, E3 et E4), membres du bureau avec licence et plongées comprises	175 €
Adhésion Piscine seule (pour les anciens plongeurs du club) (licence comprise)	115 €
Cotisation minimale au CSPM (Licence et participation aux repas du club)	65 €
Formation N1*	Compris dans le tarif d'adhésion
Formation PA 20 / N2*	100 €
Formation PA 40 / N3*	100 €
Formation N4**	500 €
Formation RIFAP	70 €
Formation Nitrox « simple »	100 €
Formation Nitrox confirmé	150 €
Tarifs sans adhésion	Montants
Plongée invitée***	20 €
PE 20 / PE 40 et PE 60****	Plongées invitées + licence
Cartes FFESSM	Tarif en vigueur au sein de la FFESSM
À partir du niveau 2 la location du matériel (gilet, détendeur et bloc)	30 € par article pour l'année, divisible en quadrimestre si équipement en cours d'année
Caution pour le matériel (chèque non encaissé)	300 €
Location bloc nitrox (7L, gonflage à la charge de l'utilisateur, consommation 70 bars)	15 €

<sup>\*</sup> La validation des formations N1, N2, N3 et N4 nécessite d'adhérer au club selon les tarifs en vigueur. Les tarifs ne comprennent pas le coût de la carte de niveau

Les inscriptions sont clôturées le 30 septembre de chaque année pour les formations. Les inscriptions en cours d'année se font pour tous les plongeurs ayant un N2 minimum (en dehors des formations). Le règlement se fait par virement intégral exclusivement.

Le CSPM invite ses membres à souscrire les assurances individuelles L1 (22€), L2 (27€), ou L3 (45,5€) auprès des assurances LAFONT (<a href="https://www.ffessm.lafont-assurances.com/">https://www.ffessm.lafont-assurances.com/</a>

## Pour vous inscrire rendez-vous sur le site HelloAsso du CSPM

<sup>\*\*</sup> Sous réserve d'une sélection et d'un accord de la part des moniteurs du club et du président, avec un maximum de 4 élèves par session

<sup>\*\*\*</sup> Baptême pour les non licenciés, plongées dans les prérogatives des plongeurs pour les licenciés et dans la limite de 3 plongées par invité

<sup>\*\*\*\*</sup> Un moniteur du club peut valider pour un invité, dans la limite de ses prérogatives, un PE 20 / PE 40 et PE 60 en réglant la licence et les plongées invitées associées à la formation, après information préalable et accord du président